

**Ordonnance de l'OFAG et de l'OFSP
sur la liste des types d'engrais importables
(Liste d'engrais commune OFAG-OFSP)**

916.171.6

du 1^{er} mars 2001 (Etat le 10 avril 2001)

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP),

vu l'art. 23, al. 1, de l'ordonnance du 10 janvier 2001 sur les engrais¹,
vu l'art. 17e de l'ordonnance du 19 septembre 1983 sur les toxiques²,
arrêtent:

Art. 1 Types d'engrais importables

Les types d'engrais importables en vertu de l'art. 160, al. 7, de la loi du 29 avril 1998 sur l'agriculture³ et de l'art. 3a de la loi du 21 mars 1969 sur les toxiques⁴ sont énumérés dans l'annexe.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente ordonnance entre en vigueur le 15 mars 2001.

RO 2001 996

1 RS 916.171

2 RS 813.01

3 RS 910.1

4 RS 813.0

Liste d’engrais commune OFAG-OFSP

- * Les engrais marqués d’un astérisque (*) sont désignés dans l’UE comme «Engrais CE»; en Suisse, ils peuvent être désignés comme «Engrais CE».
- *Seuls les titulaires d’une autorisation générale de faire le commerce des toxiques sont habilités à remettre des produits à titre commercial.*

Partie 1: Engrais minéraux simples

N°	Dénomination du type	Charges imposées par l’OFSP
1. Engrais azotés		
110	Nitrate de chaux *	■
111	Nitrate de chaux et de magnésium *	■
114	Salpêtre du Chili *	■
120	Cyanamide calcique *	■
121	Cyanamide calcique contenant des nitrates *	■
122	Suspension de nitrate de calcium *	■
130	Sulfate d’ammoniaque *	■
140	Ammonnitrate (nitrate d’ammoniaque calcaire) *	■
150	Sulfonitrate magnésien *	■
151	Engrais azoté avec magnésium *	■
160	Urée *	■
161	Sulfate d’ammoniaque-urée *	■

N°	Dénomination du type	Charges imposées par l'OFSP
171	Isobutylidène diurée *	■
176	Engrais azoté contenant de l'isobutylidène diurée *	
178	Solution d'azote avec urée formaldéhyde *	
181	Solution de nitrate de chaux *	■
184	Solution d'engrais azotée *	■
185	Solution de nitrate d'ammoniaque et d'urée *	■

2. Engrais phosphatés

210	Scories de déphosphoration (phosphates Thomas, scories Thomas) *	
220	Superphosphate *	
221	Superphosphate enrichi *	
222	Superphosphate triple *	
230	Phosphate naturel partiellement désagréé *	
240	Phosphate bicalcique *	
250	Phosphate calciné *	
260	Phosphate aluminocalcique *	■
271	Phosphate naturel tendre *	

3. Engrais potassiques

310	Sel brut de potasse *	
311	Sel brut de potasse enrichi *	■

N°	Dénomination du type	Charges imposées par l'OFSP
320	Chlorure de potassium *	■
321	Chlorure de potassium contenant du magnésium *	■
330	Sulfate de potasse *	■
331	Sulfate de potasse avec magnésium *	■

4. Engrais de calcium, de magnésium et de soufre

411	Solution de chlorure de calcium *	
420	Sulfate de magnésium *	
421	Solution de sulfate de magnésium *	
422	Hydroxyde de magnésium *	■
423	Suspension d'hydroxyde de magnésium *	
425	Kiesérite *	

Partie 2: Engrais minéraux composés

No	Dénomination du type	Charges imposées par l'OFSP
610	Engrais NPK *	■
612	Engrais NPK avec crotonylidènediurée, isobuty- lidènediurée, ou formaldéhydeurée *	■
640	Solution d'engrais NPK *	■
650	Suspension d'engrais NPK *	
710	Engrais NP *	■
730	Solution d'engrais NP *	■
731	Solution d'engrais NP avec crotonylidènediurée, isobutylidènediurée ou for- maldéhydeurée *	■
750	Engrais NK *	■
770	Solution d'engrais NK *	■
810	Engrais PK *	■
840	Solution PK *	■

Partie 3: Engrais à oligo-éléments nutritifs

No	Dénomination du type	Charges imposées par l'OFSP
1010	Dénomination du type d'engrais concerné, complétée par l'indication «avec oligo-élément nutritif» ou «avec» et la dénomination des oligo-éléments nutritifs ou leur symbole chimique *	
1. Engrais contenant du bore		
1020	Borate de calcium *	■
1030	Boréthanolamine *	■
1040	Borate de sodium *	■
1050	Acide borique *	■
1070	Suspension d'engrais boratés *	■
2. Engrais contenant du cuivre		
1210	Engrais à base de cuivre *	■
1220	Chélate de cuivre *	■
1230	Sel de cuivre *	■
1260	Solution d'engrais à base de cuivre *	■
3. Engrais contenant du fer		
1310	Chélate de fer *	■
1320	Sel de fer *	■
1330	Solution d'engrais à base de fer *	■

No	Dénomination du type	Charges imposées par l'OFSP
4. Engrais contenant du manganèse		
1410	Chélate de manganèse *	■
1420	Engrais à base de manganèse *	■
1430	Sel de manganèse *	■
1440	Oxyde de manganèse *	■
1450	Solution d'engrais à base de manganèse *	■
5. Engrais contenant du zinc		
1630	Oxyde de zinc *	
6. Engrais composés d'oligo-éléments		
1660	Engrais à base d'oligo-éléments nutritifs mélangé (solution d'engrais d'oligo-éléments mélangées), complété par l'indication «avec» et la dénomination des oligo-éléments nutritifs ou leur symbole chimique *	■

